

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC

A LOUER

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 100

STATUES

**PRIX
BAS**

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses.
Nous nous occupons aussi et spécialement de*
DÉCORATION D'ÉGLISES.

ALYRE PREVOST, SCULPTEUR 26, St-Stanislas, Québec.

Casier 12

Téléphone 925

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :

64, rue St-Pierre,
QUÉBEC.



L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

**LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS
LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.**

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Le Guide des Comités paroissiaux : Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Editions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale \$1.50. — Payable d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

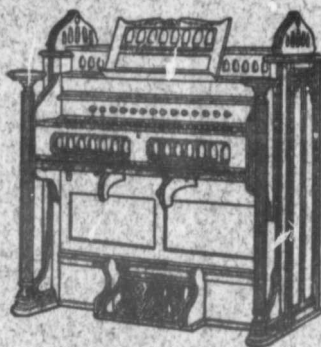
Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~  
Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

~~~~~  
Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL

Congrès Eucharistique Internatio- nal à Lourdes (France)

LES CONGRESSISTES DU CANADA

sous la direction spirituelle de
Sa Grandeur Monseigneur Paul-Eugène Roy
Evêque Auxiliaire de Québec

partiront le 2 juillet prochain

— PAR LE —

"SS. ALSATIAN"

Ce navire est le nouveau palais flottant de la ligne Allan; il est pourvu de 4 hélices et de toutes les améliorations les plus modernes.

La députation du Canada, qui se rendra au Congrès de Lourdes et ensuite à Rome, comptera plusieurs évêques, un nombreux clergé et quelques centaines de laïques, dames et messieurs.

Pour Lourdes, toutes dépenses comprises, avec excursions à Londres, Paris, Versailles et séjour à Lourdes pendant le Congrès

2e classe \$282.00—1ère classe \$322.00

Pour Rome et retour par la Suisse

2e classe \$402.00.—1ère classe bateau, (2e chemin de fer) \$472.00

Le programme comprendra la visite des principales villes de France, de Suisse et d'Italie avec un séjour d'une semaine à Rome.

Les Congressistes auront la faculté de prolonger à leur gré le séjour en Europe.

Il est absolument important de s'inscrire immédiatement pour retenir les chambres à l'Hotel à Lourdes et sur le steamer.

Pour le programme officiel s'adresser à

HONE & RIVET

les organisateurs

31 rue Buade, Québec, ou 9 Boulevard Saint-Laurent, Montréal

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 609. — Les Quarante-Heures, 609.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Les Cardinaux, 610 ; Discours de S. S. Pie X au Consistoire secret, 612. — LITURGIE : Indulgences du mois du Sacré-Cœur, 615. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : 616. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 617 ; S. Boniface, 617 ; Ottawa, 617 ; Chicoutimi, 618 ; Edmonton, 618 ; London, 618 ; Mont-Laurier, 618. — Remise de la barrette aux nouveaux cardinaux, 618.

Bulletin social : Les erreurs fondamentales du modernisme social, 621. — FAITS ET ŒUVRES : La Croisade de la Tempérance, 623.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 14 juin. — II après Pent. Dim. dans l'oct. SOL DE LA FÊTE-DIEU.

Lundi, 15. — De l'octave.

Mardi, 16. — De l'octave.

Mercredi, 17. — De l'octave.

Judi, 18. — Octave de la Fête-Dieu.

Vendredi, 19. — SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, *dbl. 1ère cl.*

Samedi, 20. — De la Ste Vierge.

Dimanche, 21 juin. — III ap. Pent. SOL DU SACRÉ-CŒUR.

QUARANTE-HEURES

14 juin, St-Antoine de Tilly. — 15, St-Gervais. — 16, École Normale Laval. — 18, St-Onésime. — 19, St-Basile. — 21, St-Germain.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES CARDINAUX

Rien ne peut nous faire mieux comprendre la grandeur de la dignité cardinalice que ces paroles du Pape Léon X : « Les cardinaux l'emportent en honneur et en dignité sur tous ceux qui sont dans l'Église, à l'exception du Souverain Pontife ; leur dignité surpasse celle des évêques, des archevêques et des patriarches, parce qu'ils sont attachés à la personne du Souverain Pontife et qu'ils prennent part au gouvernement de l'Église universelle ».

Les Cardinaux forment, en effet, le Conseil du Pape, et le Sacré-Collège est souvent appelé le Sénat de l'Église. Le pape Pie II avait coutume de dire aux cardinaux qu'il créait : « Vous êtes les égaux des rois. » Autrefois, lorsqu'un Souverain assistait au Consistoire, le cérémonial lui assignait une place immédiatement après le doyen des cardinaux-évêques. A raison de leur très haute dignité, qui les fait supérieurs aux princes, les Cardinaux sont en rapports officiels avec les Souverains catholiques, auxquels ils adressent leurs souhaits au commencement de chaque année, et ceux-ci ne manquent jamais, à leur tour, de leur adresser leurs salutations. La dignité cardinalice est tellement élevée que, d'après la discipline établie par les Papes, les armes d'un cardinal, quelle que soit la dignité séculière dont il est revêtu, ne doivent être couronnées que du seul chapeau rouge. L'Église considère, en effet, que ce serait diminuer l'honneur reçu du Souverain Pontife que de placer au-dessus du chapeau rouge, dans un blason cardinalice, tout emblème d'une dignité séculière, cette dignité fût-elle la plus élevée.

On sait que le nom de *cardinal* vient du mot latin *cardo*, (gond), et qu'il était donné primitivement à tout clerc chargé de l'administration de l'une des diaconies, ou de l'une des paroisses

de Rome et, plus tard, aussi aux évêques chargés de gouverner les diocèses immédiatement voisins de Rome. Le vieux droit canon considérait chacun de ces diacres, prêtres ou évêques comme le *gond* sur lequel s'appuyait la diaconie ou l'église qui lui était confiée. C'est là l'origine du mot *cardinal*, et c'est ce qui explique aussi l'existence au sein du Sacré-Collège des cardinaux-évêques, des cardinaux-prêtres et des cardinaux-diacres, distinction purement honorifique aujourd'hui et destinée à commémorer une antique et vénérable tradition.

C'est au XII^e siècle que le nombre des cardinaux-évêques fut porté à sept et que cette dignité fut exclusivement réservée aux titulaires des sièges épiscopaux immédiatement voisins de Rome et qui sont Ostie et Velletri (tout récemment séparés par S. S. Pie X), Sainte-Rufine, Porto, Albano, Tivoli, Sabine et Preneste : ce sont les diocèses *suburbicaires*.

D'après la constitution *Postquam Verus* de Sixte-Quint (1547), le nombre des cardinaux est fixé à soixante-dix, en souvenir des soixante-dix vieillards qui formaient le conseil de Moïse. D'après cette même constitution, il devrait y avoir six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres. On sait que ce nombre est rarement complet. On peut même dire que le nombre des cardinaux dépasse rarement soixante-cinq, ce qu'ils sont aujourd'hui. A la mort d'Innocent X, cependant, le Sacré-Collège était au complet et, s'ils avaient pu se trouver tous à Rome à cette date, soixante-dix cardinaux auraient assisté aux funérailles du Pontife.

Les papes qui ont créé le plus grand nombre de cardinaux pendant leur règne sont Pie VII, quatre-vingt-dix-huit, et Pie IX, cent soixante-et-dix-neuf. Sous le règne de Léon XIII, se produisit, pour la deuxième fois seulement dans l'histoire de l'Église, un fait extraordinaire, la nomination de six cardinaux-évêques, c'est-à-dire « le renouvellement des titulaires de tous les évêchés suburbicaires ». La promotion cardinalice la plus considérable qui ait eu lieu dans toute l'histoire de l'Église se produisit sous Léon X, alors que ce Pape créa d'un seul coup trente-et-un cardinaux. L'usage veut, d'ailleurs, qu'un cardinal ne soit jamais préconisé seul.

Lorsque le Pape décide d'élever un ecclésiastique à la dignité cardinalice, il le prévient de sa nomination par un billet de la Secrétairerie d'État, que le nouvel élu reçoit solennellement, dans ses appartements, entouré de ses amis et connaissances, des mains du cérémoniaire pontifical délégué à cet effet. Il ne faut pas confondre la lettre de faire-part avec le billet de nomination. C'est ainsi, par exemple, que Son Éminence le Cardinal Bégin, après avoir reçu, par l'intermédiaire de la Délégation Apostolique, la lettre de faire-part et l'invitation du Saint-Père à se rendre au Consistoire pour y recevoir le chapeau, a reçu solennellement, dans les salons du Collège Canadien, à Rome, au milieu d'une réunion très brillante, peu de temps avant le Consistoire public, le *biglietto* de nomination des mains de Mgr Forti, premier secrétaire du Cardinal-Secrétaire d'État, qui était accompagné, pour cette solennelle circonstance, de Mgr D'Amico, du Collège des Cérémoniaires pontificaux et d'un haut fonctionnaire de la Chancellerie Apostolique, M. Riggi. « Le Cardinal Bégin, dit une dépêche adressée de Rome à la *Croix* de Paris, recevant le billet dans le salon du Séminaire canadien, le donna à lire au supérieur de la maison. Son Éminence dit ensuite combien il lui était doux de remercier Pie X pour cette haute dignité. Il avoue qu'il ne s'y attendait en aucune façon. Elle est due non à ses mérites, mais à la foi profonde de son cher Canada. Le Cardinal Bégin rendit les plus touchants témoignages au peuple canadien, auquel il ne croit pas qu'on puisse trouver dans le monde entier un peuple supérieur pour son attachement au Saint-Siège. »

L'humilité de notre vénérable Archevêque ne lui a pas permis, dans cette touchante allocution, d'être d'accord en tout avec le Souverain Pontife.

(à suivre)

A. H.

**DISCOURS DE S. S. PIÉ X AU CONSISTOIRE
SECRET DU 25 MAI**

Depuis le dernier Consistoire où Nous vous adressâmes la parole, peu de temps s'est écoulé, mais dans cet intervalle ils ne

sont pas peu nombreux les membres de votre Ordre illustre qui, les uns après les autres, ont disparu, et que Nos yeux cherchent en vain à leur place habituelle.

Si d'ailleurs Nous regrettons la perte d'hommes qui Nous étaient chers avec raison, Nous paraissions songer à Nous-même plus qu'à eux. Ils sont partis là où une longue vie saintement et utilement dépensée au service de l'Église leur a déjà assuré le bonheur éternel, comme Nous en avons confiance.

Pour Nous qui Nous trouvons privé de leur pieux concours et de leur intelligent dévouement, Nous continuons à être balloté sur les flots de cette vie. Aussi n'est-ce pas seulement afin de pourvoir au veuvage des Églises, mais encore pour remplir les vides de votre collège que Nous vous avons convoqués, vénérables Frères. Puisque, en effet, vous vous efforcez avec tant de zèle de Nous rendre plus légères, en les partageant, les sollicitudes de la charge apostolique, il est souverainement juste de vous adjoindre des collègues et des collaborateurs qui prendront leur part équitable du fardeau.

Cela est d'autant plus nécessaire que si nous considérons le cours des événements, l'Église continue à connaître des temps très troublés. La contagion des doctrines funestes se glisse partout pour corrompre la foi du peuple chrétien et ses mœurs. Nous sommes contraint à subir presque chaque jour les assauts des hommes qui répudient le règne social de Dieu ou qui expulsent de la vie publique la religion.

Des consolations opportunes toutefois, par la miséricorde de Dieu, ne Nous ont pas fait défaut, telles celles que Nous apportèrent l'an dernier les fêtes centenaires qui commémoraient, avec l'Édit de Constantin, la paix et la liberté rendues à l'Église après tant de travaux et de peines. Nous ne pouvions, en effet, manquer d'être réconforté par les éclatantes manifestations de piété qui se sont succédé sans discontinuer. Durant ces mois-là, le monde catholique a confirmé de la sorte, généreusement, sa propre foi et en même temps il a paru prendre dans ses mains la Croix du Christ et la présenter au genre humain tourmenté comme l'unique source de la paix.

Aujourd'hui plus que jamais, cette paix est désirée. Nous voyons de toutes parts les classes diverses de la société se lever

les unes contre les autres, les nations aussi contre les nations. Les conflits d'intérêts toujours plus âpres font éclater souvent entre eux, et d'une façon soudaine, des luttes affreuses. Ils répondent à coup sûr au besoin général et sont dignes de haute considération les hommes qui, se dévouant au bien des peuples et de la société humaine tout entière, s'appliquent ensemble à chercher les moyens d'empêcher les calamités des émeutes et les massacres des guerres et à assurer dans l'intérieur des nations et dans les rapports extérieurs des peuples, le bien perpétuel de la paix bienfaisante.

Dessein excellent, en vérité, mais qui restera stérile si on ne s'applique en même temps à enraciner profondément dans les cœurs les prescriptions de la justice et de la charité chrétienne. La tranquillité ou le trouble de la société civile ou de l'État ne dépendent pas tant de ceux qui gouvernent que de la multitude, mais quand les esprits ont été privés de la lumière de la révélation divine et qu'ils perdent l'habitude d'être contenus par la discipline de la loi chrétienne, quoi d'étonnant si les multitudes enflammées par des désirs aveugles courent à leur ruine commune, là où les poussent les habiles meneurs qui songent à leurs seuls intérêts personnels ?

L'Église; constituée par son divin Fondateur, gardienne de la justice et de la charité et maîtresse de vérité, est capable à elle seule d'assurer le salut commun. N'est-il pas conforme à la sagesse sociale, non seulement de la laisser librement remplir sa fonction, mais encore de l'aider de toutes façons ? On tient une conduite bien différente, car la plupart du temps on se comporte à l'égard de l'Église comme si elle n'était pas la mère de la civilisation, comme si elle était, au contraire, l'ennemie du genre humain.

Mais nous ne devons pas, nous en émouvoir ; Nous savons par l'exemple du Christ que l'Église, née pour faire du bien, est destinée aussi à recevoir des injures en retour de ses bienfaits.

Nous n'ignorons pas que le secours divin ne lui fera jamais défaut, même dans l'adversité. Nous en avons pour garant le Christ et pour témoin l'histoire. Il y a justement cent ans, Rome, triomphante, recevait, parmi la joie du monde entier, son Pontife délivré de ses humiliations et de sa longue captivité.

On put admirer alors, comme ornée de l'auréole du martyr, la constance de ce saint vieillard qui, seul, contre l'obstination d'un despote si puissant, avait résisté victorieusement.

Ce fut un bien grand miracle que l'évidente continuité en ce temps-là du secours perpétuel que le Christ Notre-Seigneur a promis à son Épouse. Pie VII ne serait pas sorti de pareilles angoisses si Dieu, conservateur de l'Église, ne l'avait pas sauvé contre l'attente universelle.

LITURGIE

INDULGENCES DU MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Q. — Quelles sont les indulgences que l'on peut gagner dans le mois du Sacré-Cœur ?

R. — Des indulgences nombreuses ont été accordées, pour la célébration du mois du Sacré-Cœur, aux fidèles qui y assistent, aux prédicateurs et aux promoteurs de cette dévotion, et ces indulgences peuvent se diviser en deux séries.

La première émane des concessions de Pie IX (*Rescr. auth.* du 8 mai 1873, n. 409), et de Sa Sainteté Léon XIII (*Décr. auth.* de la Cong. SS. R. du 21 juillet 1899, n. 4045), concessions qu'un décret *Urbis et Orbis* de la Sac. Congrégation des Indulg. du 30 mai 1902, a ainsi fixées et augmentées (*Acta S. Sed.* XXXIV, 683).

1° *Sept ans et sept quarantaines*, une fois par jour, pour tous les fidèles qui, soit en public, soit en particulier, durant le mois de juin, honorent le Sacré-Cœur de Jésus par des prières spéciales et des pratiques pieuses ;

2° *Indulgence plénière* pour ceux qui, ou chaque jour pratiquent ce pieux exercice en particulier, ou, dix fois, au moins pendant le mois de juin, prennent part à cet exercice fait en public. Ils gagnent cette indulgence un jour à leur choix durant ce mois, ou l'un des premiers huit jours du mois de juillet si, confessés et communies, ils visitent une église ou chapelle publique et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

La seconde série est celle qu'a accordée Pie X par deux rescrits de la Sac. Cong. des Indulg. du 8 août 1906 et du 26 janvier 1908, et qui est non *subrogée* à la concession précédente mais *ajoutée* à celle-ci.

1° Indulgence plénière *toties quoties*, le dernier dimanche du mois, dans les églises, oratoires semi-publics des séminaires, des communautés religieuses et autres lieux pies, où le mois du Sacré-

Cœur aura été solennellement célébré, c'est-à-dire, où il aura été prêché tous les jours, ou au moins pendant huit jours sous forme d'exercices spirituels.

N. B. — Cette indulgence *toties quoties* avait d'abord été fixée au 30 de juin, mais comme le décret du 26 janvier 1908 transporte au dernier dimanche de juin la clôture du mois du Sacré-Cœur, nous croyons que cette indulgence extraordinaire doit suivre le jour de clôture.

2° La faveur de l'autel *grégorien*, à leur messe du jour de clôture, aux prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et aux directeurs des églises où le pieux exercice a été solennellement célébré ;

3° Une indulgence de 500 jours aux personnes qui favorisent ou propagent ce pieux exercice, pour chaque bonne œuvre faite dans ce but, et une indulgence plénière pour les mêmes personnes, à chaque communion faite durant le mois de juin.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

On jouira des mêmes concessions, si pour un motif sérieux et avec la permission de l'Évêque, on transfère à une autre époque que le mois de juin la célébration du mois du Sacré-Cœur.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Décès d'un prêtre. — Vendredi dernier, le 5, est décédé à Saint-Joseph de Lévis, M. l'abbé Joseph Dumas, ancien curé de la Baie Saint-Paul. M. l'abbé Dumas était à faire son heure d'adoration devant le T. S. Sacrement lorsque la maladie vint le frapper. Il était âgé de 69 ans ; ses funérailles ont eu lieu mardi matin à l'église de Saint-Joseph au milieu d'un grand nombre de confrères et de paroissiens.

Bénédiction de cloches. — Dimanche dernier, S. G. Mgr Roy, actuellement en visite pastorale à Saint-Léonard, comté de Portneuf, y bénissait un carillon de trois cloches. Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Camille Roy, du Séminaire.

La grande cloche dédiée à Notre-Seigneur pèse 1,600 livres ; la seconde, dédiée à la Sainte Vierge, 1,100 livres, et la troisième, portant le nom de saint Joseph, 800 livres.

Noces d'argent. — De belles démonstrations civiles et religieuses ont eu lieu dimanche à Québec et à Lévis, pour célébrer le 25ème anniversaire de fondation de deux succursales de la société des Artisans Canadiens-français. Cette fête a commencé par une messe solennelle à l'église Notre-Dame de Lévis à laquelle

M. l'abbé Charles Gosselin, du collège de Lévis a donné le sermon puis il y eut banquet à la salle des Frères Maristes. La fête s'est terminée par une assemblée populaire à Saint-Roch de Québec où divers orateurs ont parlé de l'œuvre de la Société des Artisans Canadiens-français et exhorté les canadiens à entrer nombreux dans les rangs de cette société franchement catholique.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Dernièrement on plaçait dans la chapelle des Zouaves pontificaux, à la cathédrale de Montréal, au-dessous de celui du Souverain-Pontife, le portrait du général de Charette. Les vétérans de l'armée pontificale sont heureux d'avoir au milieu d'eux le portrait de leur chef.

Saint-Boniface. — S. G. Mgr l'Archevêque vient de faire l'acquisition du site du Fort Saint-Charles, bâti en 1734, sur les bords du Lac des Bois.

C'est là qu'en 1908 ont été retrouvés les restes du P. Aulneau, S. J., du fils aîné de La Vérendrye et de leurs dix-neuf compagnons massacrés par les Sioux en 1736.

Monseigneur a l'intention d'élever une chapelle sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du vieux fort français, tout près du site de la maison du Découvreur français.

— Au sujet du *All Western Catholic Banquet* et des critiques qu'il a suscitées les *Cloches de Saint-Boniface* font remarquer avec justesse que « le catholicisme de l'Ouest ne saurait se résumer en un titre anglais recouvrant tout un programme anglais. »

« Dans l'état d'acuité où en sont les luttes concernant les langues au Canada, continuent-elles, il faut rendre justice à chacune si on veut avoir la paix. Les Canadiens français, qui sont ici quatre fois plus nombreux que les Irlandais, qui sont au Canada depuis trois siècles, qui en ont toujours été et qui en demeurent la grande force catholique, ne sauraient céder les droits les plus légitimes qu'on leur dispute partout en dehors de la province de Québec. »

Ottawa. — La capitale a été le théâtre de fêtes aussi touchantes que solennelles à l'occasion des noces d'or sacerdotales de Mgr Routhier, Vicaire-général et présentement Administrateur de l'archidiocèse. Toute la population catholique de la ville et des environs a montré en cette circonstance le respect et l'attachement qu'elle porte au vénérable prélat. De nombreuses adresses l'ont d'ailleurs proclamé bien haut.

Mgr Latulippe, du Témiscamingue, et Mgr Brunet, de Mont-Laurier, étaient venus exprimer leurs bons souhaits au jubilaire. Plus de cent prêtres et religieux étaient accourus de toutes les parties du

diocèse, pour lui présenter leurs hommages. Parmi les nombreux messages de félicitations et de vœux venus d'un peu partout à l'adresse de Mgr Routhier, on remarquait ceux de Son Éminence le Cardinal Bégin et de Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, tous deux à Rome.

Chicoutimi. — Le R. P. Arnaud, des Oblats de Marie Immaculée, est décédé mercredi dernier, à la résidence des Pères au Lac Saint-Jean, dans la 88^{ème} année de son âge. Le R. P. Arnaud a consacré 62 années de sa vie aux missions, soit chez les sauvages, soit dans les missions qui font maintenant partie de la préfecture du golfe Saint-Laurent, qui, au début de son ministère, se rattachaient au diocèse de Québec.

Edmonton. — Mgr Legal a béni la nouvelle église du Sacré-Cœur destinée aux catholiques de langue anglaise.

— Les journaux canadiens-français d'Edmonton nous apprennent que le 17 mai un *Bulletin paroissial*, spécial pour chaque paroisse, a fait son apparition dans 21 paroisses du diocèse. Ces bulletins paroissiaux feront beaucoup de bien dans toute la région.

London. — Les Religieuses du Sacré-Cœur ont dû abandonner le vieux couvent dans lequel, depuis bien longtemps, elles donnaient l'enseignement. Elles sont remplacées par les Sœurs de Saint-Joseph qui, de l'établissement, feront leur maison-mère.

— Mgr Fallon partira pour Rome vers le mois d'août.

Mont-Laurier. — Mgr Brunet vient de commencer la première visite pastorale de son diocèse. Elle sera terminée le 14 septembre.

REMISE DE LA BARRETTE AUX NOUVEAUX CARDINAUX

La cérémonie de la remise de la barrette par le Pape aux nouveaux cardinaux a eu lieu le 27 mai dernier dans la salle du Consistoire choisie pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'assister à la cérémonie, imposante dans sa simplicité surtout par le très grave discours du Pape.

Pie X, qui avait une excellente mine, arriva escorté de la cour pontificale au complet et accompagné du cardinal secrétaire d'État. Quand il se fut assis sur le trône doré offert par les catholiques vénitiens, les nouveaux cardinaux, au nombre de dix, entrèrent dans leur ordre d'ancienneté, qui est celui-ci : cardinal Bégin, cardinal Serafini, cardinal della Chiesa, cardinal Bettinger, cardinal Sevin, cardinal Hartmann, cardinal Tecchi, cardinal Giustini, cardinal Lega, cardinal Gasquet.

Chacun d'eux, approchant du trône, baisa le pied et la main du Pape, qui leur imposa la mozette, la croix pectorale avec chaîne et la barrette. Puis ils se formèrent en cercle devant le trône, et le cardinal Bégin remercia au nom de tous.

Il énuméra les titres des autres à l'attention du Pape et attribua sa propre nomination à l'affection de Pie X pour le Canada et Québec si profondément catholiques. La bonté du Pape leur impose de plus grands devoirs de sainteté, de zèle pour la doctrine, de dévouement au Pape. Le monde entier admire les grandes vertus de Pie X, son zèle infatigable pour la défense de la foi, son culte pour l'Eucharistie, son attachement aux droits du Saint-Siège. Ses vertus servent d'exemples aux cardinaux prêts à verser leur sang pour la sainte Église. Le cardinal Bégin rappelle avec beaucoup d'à-propos les souvenirs de Grégoire VII, en la fête duquel eut lieu lundi le Consistoire, et le retour triomphant de Pie VII le 24 mai 1814. Ces souvenirs sont les symboles et les exemples des luttes que les cardinaux doivent être prêts à soutenir et de la victoire finale suivant la promesse du Christ. Il termine en demandant la bénédiction.

Le Pape prononce alors un discours très important. Ce sont de nouvelles et graves insistances sur le devoir urgent de défendre la pureté de la foi et d'obéir loyalement au Pape. En voici un pâle résumé :

Le Pape commence par exprimer sa consolation de pouvoir remplir les vides du Sacré Collège, par des fils dont il connaît la piété, la doctrine, le zèle et le dévouement au Saint-Siège. Ils seront pour lui des aides puissants pour défendre le dépôt de la foi et de la discipline contre des assauts perfides et redoutables, parce qu'ils viennent non seulement d'ennemis déclarés, mais de fils eux-mêmes.

Nos pères ont eu une sollicitude et une vigilance vraiment virginales pour défendre la pureté de la foi dans tous les dangers, mais en aucun temps il ne fut nécessaire comme à présent de veiller sans jamais le perdre de vue sur le dépôt sacré pour assurer l'intégrité et la pureté de la foi.

On fait bon visage aux doctrines prêchant la conciliation entre les doctrines de l'Église et les idées du siècle ; ces théories commencent par produire l'affaiblissement de la foi, puis amènent la perte de la foi. On caresse les aspirations modernes, ce qu'on appelle « progrès », « civilisation » ; on parle de « conscience laïque », de « conscience politique », pour laquelle on revendique le droit et même le devoir de s'opposer à la conscience religieuse. On ne craint pas de se rencontrer avec des personnages qui sèment le trouble et l'incertitude sur les vérités les plus certaines ; on reprend des erreurs cent fois condamnées, et on croit qu'on le peut sans s'éloigner de la foi catholique.

Que de matelots, s'écrie le Pape, que de pilotes et même de capitaines, manquant de *vigilance*, au lieu d'arriver au port, ont fait naufrage ! Pour moi, continue-t-il, j'ai fait entendre ma voix pour signaler les écueils et les dangers, mais ma voix n'a pas

toujours été entendue partout ni par tous, comme elle le devait. Un bon nombre, imitant l'ennemi qui sème la zizanie, ont donné à mes paroles une interprétation arbitraire ou bien ont interprété mon silence comme une sanction et une approbation. Donc en de telles circonstances le Pape a besoin de collaborateurs dévoués et fidèles. Il compte sur les nouveaux cardinaux.

Qu'ils soient au premier rang des défenseurs du dépôt de la foi. Hérauts fidèles des volontés précises du Pape, ils doivent remplir spécialement ce devoir à l'égard des ecclésiastiques et assurer leur unanimité dans la pureté de la foi, car, en matière doctrinale surtout, la discorde fait le triomphe de Satan. Pour conserver l'union dans la foi, il faut mettre en garde contre la fréquentation des hommes de doctrines suspectes, contre la lecture des livres et des journaux qui ne seraient pas complètement approuvés par le Pape.

On voit des gens qui se vantent d'être croyants et ont peur d'être appelés cléricaux. Les fils dévoués sont ceux qui obéissent en tout et non ceux qui obligent à des exceptions et à des dispenses.

Le Pape parle alors spécialement de l'action sociale. Il rappelle qu'il n'a cessé de répéter que le Pape approuve les Associations qui travaillent au bien matériel, mais que toujours doit prévaloir la poursuite du bien spirituel et religieux, qu'il faut s'inspirer des sentiments de justice et de charité chrétiennes, et ne faire usage que des moyens qui assurent l'harmonie des classes et la paix.

Le Pape a permis les Associations mixtes et l'alliance avec de non-catholiques sous certaines conditions, mais la prédilection du Pape est pour les Associations purement catholiques, dont les membres se serrent franchement et fièrement autour de la bannière de l'Église.

Voilà donc, dit le Pape, le champ où s'exercera votre activité et votre zèle.

Pie X termine en suppliant Notre-Seigneur, qui scella de son sang l'unité de la grande famille chrétienne, de conserver tous ses fils dans la concorde pour qu'ils soient vraiment un comme le Père et le Fils sont un.

Le Pape, qui avait prononcé ce discours avec force, en appuyant avec émotion sur certains passages, donna alors la bénédiction, puis se retira après avoir salué une dernière fois en souriant les nouveaux cardinaux et les membres du corps diplomatique présents.

Le discours du Pape a produit une profonde impression, spécialement quand, pour montrer qu'il faut plus que jamais veiller, il décrivit, dans le passage souligné par nous, le danger des compromissions doctrinales. — *La Croix*.

BULLETIN SOCIAL

LES ERREURS FONDAMENTALES DU MODERNISME SOCIAL

II — LES CONSÉQUENCES DE L'ÉGALITARISME (*suite et fin*)

D'aussi graves errements, en particulier, celui qui consiste à faire du syndicat non seulement une *institution*, ce qui serait déjà faux, mais même une institution requise par le droit naturel à l'égal de la famille et de la société elle-même, ayant fini par s'infiltrer jusque dans certaines Oeuvres dirigées par des prêtres et des religieux, le Saint-Père a jugé nécessaire d'élever la voix, et le 27 mars 1913, S. É. le Cardinal Secrétaire d'État écrivait à M. le chanoine Gaudeau, directeur de *La Foi Catholique*, au nom du Souverain Pontife lui-même, une lettre de félicitations, dont la partie doctrinale doit être mise en bonne place dans cette *Semaine Religieuse*. Le Saint-Père faisait féliciter l'éminent théologien de sa « persévérance à revendiquer les principes immuables du droit naturel, à base rationnelle et religieuse, principes effacés dans beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant dans la lutte contre les désastreuses maximes du socialisme, du collectivisme et d'un syndicalisme négateur de la religion et destructeur des droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité. »

Le Cardinal Secrétaire d'État écrivait, dans le même sens, à M. le Comte de Mun : « Il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats sur lesquels il importe d'être fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser. . . »

« Ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi, plus que de mesure, au détriment de la charité ; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice, au nom d'une conception erronée de certaine organisation sociale du droit et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? »

« Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ?

« Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables. »

Cette page doctrinale souverainement autorisée doit être lue, relue et méditée par tous les hommes d'œuvres catholiques. Le Saint-Siège y signale un écueil extrêmement dangereux pour les œuvres d'action sociale catholique ; il y met en garde les prêtres et les fidèles qui veulent « aller au peuple » contre la menace d'infiltrations socialistes, toujours à craindre pour les esprits qui seraient plus soucieux d'un éphémère succès de popularité que d'une mise en pratique rigoureuse des principes catholiques, dans le domaine de l'action sociale.

Donc, dans les œuvres catholiques, pas de *christianisme démocratique*, pas de *syndicat obligatoire*, pas de *contrat collectif obligatoire*, pas de *solidarisme* à la Léon Bourgeois et à la Jaurès, de ce solidarisme qui met les intérêts du syndicat au-dessus des intérêts sacrés de la famille et de la paix sociale, pas de violence contre les travailleurs qui prennent la place des grévistes ; mais pour tous, patrons et ouvriers, la vérité dite *opportune et impromptue*, la liberté toujours respectée, la justice consciencieusement sauvegardée, et la charité chrétiennement pratiquée,

Car, enfin, il y a une solidarité dont ne parlent jamais les modernistes sociaux et qui doit être respectée, pour le plus grand bien de l'ordre social, au prix de sacrifices réels, s'il le faut, c'est la solidarité du patron et de l'ouvrier, sur le maintien de laquelle repose tout le progrès industriel d'un pays. « Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital », dit Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum*. « Si tous les hommes avaient la même fortune, disait M. Louis Durand, dans sa belle conférence de Sarlat, qui donc accepterait d'être le serviteur et consentirait à ne pas être le maître ? Et le monde du travail serait plongé dans l'anarchie. . . » Et ce serait bientôt la famine universelle.

Pour sauver le monde de la misère et de l'anarchie, il n'y a que la doctrine et l'action catholique : doctrine et action qui doivent être intimement unies, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée. « L'action, voilà ce que réclament les temps présents », dit S. S. Pie X dans sa première encyclique : « *E Supremi Apostolatus*, » mais une action qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité

sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres.»

Voilà l'action qui sauvera la société, l'action qui aura pour mot d'ordre les graves paroles que rapportait récemment de Rome à ses diocésains Mgr Sevin, archevêque de Lyon, aujourd'hui cardinal : *Sanam doctrinam custodite!*

ANTONIO HUOT, ptre.

FAITS ET ŒUVRES

LA CROISADE DE TEMPÉRANCE

Le jeudi, 4 juin, le Conseil central tenait sa dernière réunion régulière du présent exercice, avant les vacances.

Le président récite d'abord la prière d'ouverture des séances, après quoi le Conseil entend lecture du procès-verbal de la précédente réunion, et il l'approuve.

Puis, le Conseil étudie un nouveau modèle qui lui est proposé, en fait de cabinet à tracts, pour distribution d'imprimés d'action sociale catholique en général et de tempérance, à l'entrée des églises. Cette fois, le Conseil juge le modèle offert fort bien adapté aux besoins, et il est résolu qu'une demi-douzaine d'autres du même type seront commandés.

Le Conseil se félicite d'avoir pu servir d'intermédiaire heureux, pour obtenir à un curé d'un diocèse voisin, qui sollicitait ce service, les moyens de faire traiter à domicile une couple de malheureux alcooliques trop pauvres pour pouvoir aller dans un grand centre, chercher un traitement nécessaire à leur état.

Le Conseil est mis au fait des démarches entreprises pour assurer le châtimement exemplaire d'un délinquant chez qui un alambic a été saisi, dans l'une des campagnes de notre diocèse, et il décide de collaborer de son mieux au succès complet et définitif de ces démarches.

Le Conseil s'intéresse toujours beaucoup à l'ardente campagne poursuivie contre certains trafiquants clandestins de l'alcool, à Fortierville, comté de Lotbinière, et ses représentants autorisés s'emploient à y faire concourir, dans la plus grande mesure possible, les officiers publics qu'il convient.

Le Conseil est informé qu'une grande manifestation antialcoolique s'organise, aux Écureuils (Portneuf), pour le 28 juin courant, et il décide de fournir tous les éléments qu'il pourra afin d'en assurer le plein succès.

Sur une demande de renseignements pratiques, formulée par monsieur le curé de Sainte-Sabine (Bellechasse), le Conseil déli-

bère longuement, et il élabore le projet d'une réponse de nature à satisfaire aux besoins exposés.

A propos d'une dénonciation pour vente de bière, prétendue de tempérance, dans une paroisse du comté de Portneuf, le Conseil est d'avis que la procédure adoptée n'a pas été la plus efficace, et il fait aviser en conséquence les intéressés, qui seront mieux assurés de réussir infailliblement dans leur démarche opportune, en suivant les indications précises qui leur sont ainsi fournies.

Avec l'approbation du Conseil, Mgr le Président décide de faire adresser à M. le Président du Congrès international des Antialcoolistes catholiques, en Hollande, des échantillons de tous les imprimés et publications diverses de la Croix Noire, selon le désir flatteur qu'en avait manifesté ce monsieur à notre représentant au récent Congrès de Rome, M. l'abbé Maxime Fortin.

Le Conseil émet l'avis qu'il sera opportun de joindre au prochain bulletin d'informations de la croisade de tempérance, lequel doit être expédié à la fin de juin courant, un exemplaire du nouveau « bulletin d'informations de l'action sociale catholique », tel qu'il vient d'être préparé pour être envoyé à tous les Comités paroissiaux et à messieurs les Curés en général, dans le diocèse de Québec.

Le Conseil étudie et ratifie le projet de deux nouvelles « Journées sociales » d'action catholique à tenir, au diocèse de Québec, l'automne prochain, au retour d'Europe de Monseigneur le Directeur général de l'A. S. C. L'une de ces « journées » serait régionale, et aurait lieu à Thetford Mines ; l'autre, diocésaine, serait tenue à Québec.

Sur représentations de Mgr Gagnon, son président, le Conseil central, après échange de vues, admet à l'unanimité la convenance d'appeler à prendre part à ses travaux quelques personnalités nouvelles, parmi celles du diocèse, heureusement en bon nombre, qui ont déjà rendu ou se montrent disposés à rendre de précieux services à la cause de la tempérance. Et, en ayant mûrement délibéré, le Conseil décide, selon l'esprit et la teneur de ses Règlements, d'inviter, pour cette fois, les messieurs suivants, à entrer dans ses rangs : M. l'abbé François Pelletier, du Séminaire de Québec, MM. A.-B. Dupuis, Dr Elzéar Laberge et Philibert Lamontagne, de la cité de Québec. Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre à ces messieurs l'appel du Conseil, et d'y solliciter, de leur part, une réponse favorable.

Le Conseil s'entretient encore, pendant quelques minutes, de divers sujets d'action catholique en général, puis, ayant récité la prière d'usage, il ajourne ses séances régulières, jusqu'au mois de septembre prochain. — C. N.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.

Actif du Fonds de Pension le
31 mars 1914 - \$454,368.15

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (31 mars)	356	25,295	49,465	454,368.15

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE "DOMINION"
73, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

X. LESAGE, Gérant.

Agents à Québec : MM. S. Côté, 9½, rue St-Michel,
Leclerc & Deguise, Ed. "Merger"

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Goulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1806

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIÈRE SATISFACTION.

P. C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)

QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET
VENTE de CIERGES
fabriqués suivant les
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau: 85, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

F2U — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

LOUIS VEUILLOT

Correspondance. 8 vols in-8...	12.00	Les Couleuvres. 1 vol. in-12...	0.50
Cà et Là. 2 vols in-12.....	2.00	Vie de la Mère Anne-Séraphine Boulier. 1 volume in-12...	0.50
Le Parfum de Rome. 2 vols in-12.....	1.75	L'Honnête Femme. Préface de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12	0.85
Les Odeurs de Paris. 1 vol. in-12.....	1.00	Cara. Poème. in-12 carré.....	1.00
Les Livres - Penseurs. 1 vol. in-12.....	0.85	Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill...	0.40
Historiettes et Fantaisies. 1 v.	0.85	Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill...	0.40
La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. 1 volume.....	1.00	Les Pèlerinages de la Suisse. 1 volume in-8 illustré.....	0.40
La Guerre et l'homme de Guerre. 1 volume.....	0.85	Derniers Mélanges (1872-1877). 4 vols. in-8. \$6.00. Chaque volume se vend séparément..	1.50
Le Droit du Seigneur au Moyen-âge. 1 volume.....	0.85	Lettres à Mlle Charlotte de Grammont. 1 volume in-12.	0.85
Corbin et d'Aubecourt. 1 volume in-12.....	0.50	Pages choisies. Avec introduction, critique d'Antoine Abalat. 1 volume.....	0.85
Le même, édition illustrée....	0.25		

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ————○

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.
QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

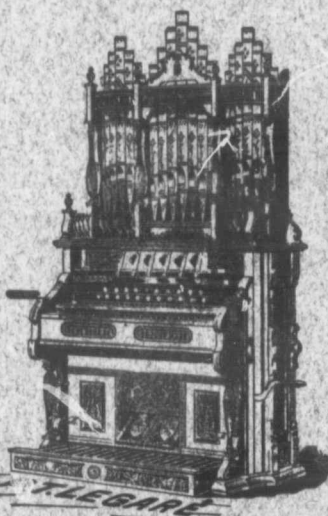
**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉ LTÉE.
273-297, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





La Compagnie Gauthier & Frère
 INCORPORÉE
PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des R.R. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ces opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles